



JOURNÉE INTERNATIONALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES

*L'École se mobilise !
Lundi 3 décembre 2012*

Dossier de presse



ministère
éducation
nationale



Sommaire

Éditorial de George Pau-Langevin,
ministre déléguée à la réussite éducative

1. Les chiffres clés

2. Une action volontariste au service des enfants en situation de handicap

- Renforcer l'accompagnement des enfants en situation de handicap : le recrutement de 1 500 AVSI dès la rentrée 2012
- Professionnaliser les accompagnants : les conclusions du groupe de travail attendues pour mars 2013
- Trois questions à Daphné Tourneur, AVSI, sur son travail au quotidien

3. La journée de sensibilisation au handicap : une mobilisation pour faire changer les regards

- Sensibiliser au handicap dans les établissements scolaires
- Changer les regards au quotidien : des outils pédagogiques innovants pour les enseignants

4. Les associations partenaires du ministère de l'éducation nationale



Parce que l'École d'aujourd'hui c'est la France de demain, je suis déterminée à agir pour que chacun – quel qu'il soit – trouve sa place dans notre parcours éducatif. Pour cela, il s'agit de donner à tous les enfants les moyens de leur réussite.

C'est le cap que nous nous sommes fixé avec Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale. C'est une exigence à l'égard de tous les élèves de la République.

Cet objectif concerne au premier chef les élèves en situation de handicap pour qui les voies vers une scolarisation ordinaire ne sont pas toujours simples. Avec leurs familles, ils sont souvent confrontés à des difficultés réelles pour atteindre ce qui est pourtant leur droit le plus fondamental.

La mise en œuvre des groupes départementaux de coordination Handiscol, initiée en 1999, et la loi de 2005 qui s'inscrit dans ce prolongement, ont permis à un grand nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers d'être aujourd'hui scolarisés en milieu ordinaire - ils sont près de 227 000 cette année. Mais j'ai conscience que la tâche reste immense pour que l'accueil, l'inclusion et les parcours de scolarisation puissent se faire de façon continue et sans heurt pour les jeunes et les familles.

Dès notre nomination, nous avons agi de manière forte, non seulement en recrutant 1 500 accompagnants de vie scolaire individuels (AVSI) dans le cadre des mesures de la rentrée, mais aussi en lançant le chantier de la professionnalisation des accompagnants.

Enfin, nous sommes pleinement mobilisés pour faire changer les regards sur le handicap à l'École. En cela la journée de mobilisation du 3 décembre est une vraie opportunité. Saisissons-la, avec tous les acteurs engagés à nos côtés !

George Pau-Langevin,
ministre déléguée à la réussite éducative

1. Les chiffres clés

UNE AUGMENTATION CROISSANTE DU NOMBRE D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP SCOLARISÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DE L'ÉDUCATION NATIONALE :

210 400 élèves en situation de handicap étaient scolarisés en milieu ordinaire pendant l'année scolaire 2011-2012 dont :

130 517 dans le premier degré parmi lesquels 34 % scolarisés en CLIS (classes pour l'inclusion scolaire)

79 878 dans le second degré parmi lesquels 29 % des élèves scolarisés en ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire)

À LA RENTRÉE 2012, CE SONT PRÈS DE :

227 000 élèves qui sont scolarisés en milieu ordinaire.

66 % des écoles,

90 % des collèges,

82 % des lycées professionnels et

67 % des lycées généraux et technologiques accueillent au moins un élève en situation de handicap sur l'année scolaire 2011-2012

Le nombre d'élèves accompagnés par un auxiliaire de vie scolaire individuel a été multiplié par 2,7 entre 2006-2007 (26 341) et 2011-2012 (70 647). En juin 2012, 76 325 élèves étaient accompagnés. En juin 2012, on comptait 2511 AVS-co (collectif) qui interviennent dans les structures collectives (CLIS et ULIS)

UN RENFORCEMENT DES ACCOMPAGNANTS

1 500 AVS-i recrutés dans le cadre des mesures d'urgence de la rentrée 2012

2 100 auxiliaires de vie scolaire mutualisés sont en poste depuis la rentrée 2012, auxquels s'ajouteront 200 AVS-M supplémentaires au 1^{er} janvier 2013

2. Une action volontariste au service des enfants en situation de handicap

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP : LE RECRUTEMENT DE 1 500 AVSI DÈS LA RENTRÉE 2012

À la rentrée 2012, 1 500 nouveaux emplois d'auxiliaires de vie scolaire ont été créés pour améliorer la qualité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap scolarisés dans les écoles et établissements scolaires sur tout le territoire.

RÉPARTITION DES 1 500 AUXILIAIRES DE VIE SCOLAIRE INDIVIDUELS

ACADÉMIES	RÉPARTITION DE 1 500 EMPLOIS D'AVSI AU 01/09/2012
Aix-Marseille	126
Amiens	64
Besançon	0
Bordeaux	21
Caen	74
Clermont-Ferrand	0
Corse	0
Créteil	113
Dijon	76
Grenoble	67
Guadeloupe	14
Guyane	15
Lille	169
Limoges	0
Lyon	39
Martinique	0

ACADÉMIES	RÉPARTITION DE 1 500 EMPLOIS D'AVSI AU 01/09/2012
Montpellier	116
Nancy-Metz	65
Nantes	58
Nice	0
Orléans-Tours	21
Paris	123
Poitiers	19
Reims	83
Rennes	81
Réunion	31
Rouen	57
Strasbourg	0
Toulouse	52
Versailles	0
Mayotte	16
Total	1 500

PROFESSIONNALISER LES ACCOMPAGNANTS : LES CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL ATTENDUES POUR MARS 2013

Le 16 octobre dernier, [George Pau-Langevin](#), ministre déléguée à la réussite éducative, et [Marie-Arlette Carlotti](#), ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion, ont lancé le chantier de la professionnalisation des accompagnants des enfants et adolescents en situation de handicap.

Le groupe de travail, piloté par Pénélope Komitès, définira précisément les besoins des élèves en situation de handicap et étudiera les options possibles en terme de professionnalisation des AVS. Il rendra ses conclusions [dans un rapport remis aux ministres en mars 2013](#).

Le rattachement du groupe de travail aux deux ministères lui permet de proposer une action globale, qui assure la continuité du parcours des jeunes en situation de handicap à l'École, dans leur vie sociale et vers l'insertion professionnelle.

L'accompagnement du jeune en situation de handicap est défini en fonction des modalités fixées par le plan personnalisé de compensation, sur la base de son projet de vie et répond à ses besoins individuels quel que soit le lieu de vie où il se trouve et quel que soit son handicap. L'accompagnement doit être appréhendé dans sa globalité et dans tous les lieux fréquentés par l'enfant ou l'adolescent en situation de handicap : structure d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, plateaux techniques des stages et de l'alternance, structures d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, transports.

Le travail mené par ce groupe de travail permettra de dégager les contours d'une professionnalisation de l'accompagnement qui inclura notamment [les auxiliaires de vie scolaire](#).

L'AIDE MUTUALISÉE, UNE NOUVELLE MODALITÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Une nouvelle aide mutualisée est créée par le décret relatif à l'aide individuelle et à l'aide mutualisée du 23 juillet 2012.

Cette nouvelle forme d'aide permet d'organiser avec plus de souplesse et d'efficacité l'accompagnement des élèves qui ne requièrent pas «une attention soutenue et continue».

Elle ne se substitue pas à l'aide individuelle, mais permet un accompagnement différent pour certains élèves.

LES OUTILS À DISPOSITION DES ÉQUIPES

Pour optimiser la qualité de l'évaluation de l'élève en situation de handicap, un outil commun a été conçu, le GEVA-Sco. Il est diffusé auprès de chaque enseignant référent et dans chaque maison départementale des personnes handicapées (MDPH) afin de faciliter les échanges entre les établissements scolaires et les équipes pluridisciplinaires des MDPH

LES DONNÉES CHIFFRÉES

2 100 auxiliaires de vie scolaire mutualisés sont en poste depuis la rentrée 2012, auxquels s'ajouteront 200 AVS-M supplémentaires au 1^{er} janvier 2013

TROIS QUESTIONS À DAPHNÉ TOURNEUR, AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE INDIVIDUELLE, SUR SON TRAVAIL AU QUOTIDIEN



Daphné Tourneur, vous êtes en fonction au collège Jean-Marc Laurent à Amiens. Quel est votre rôle auprès de l'enfant que vous accompagnez ?

Durant la journée, j'accompagne, tour à tour, deux élèves selon leurs besoins dans les matières étudiées. L'un présente des troubles envahissants du développement (TED). Auprès de lui, mon rôle est d'aider à la concentration, de reformuler les consignes, de prendre le relais dans les activités d'écriture. Le second élève avec lequel je travaille présente des troubles spécifiques du langage (TSL). Pour lui, j'oralise les consignes. Je reprends, à l'aide de supports visuels, chaque partie du cours pour m'assurer qu'il comprend. Je prends des notes en lui demandant, le plus souvent, de me dicter.

Mon emploi du temps a été défini en début d'année selon les derniers projets personnalisés de scolarisation (PPS) pour optimiser mon accompagnement. Je change donc de classe plusieurs fois par jour, en jonglant entre les derniers devoirs donnés, les évaluations prévues pour la journée et les ressentis de chaque élève par rapport aux événements quotidiens.

D'une manière générale, je suis là pour rassurer et encourager, ce qui est indispensable pour que les élèves progressent et que la confiance s'établisse entre nous. J'apporte une aide à la sociabilisation ainsi que du réconfort, tout en restant ferme. J'essaie également de leur apporter certaines valeurs, comme la satisfaction d'un travail bien fait, le résultat d'un effort fourni et l'importance du respect. Quant à eux, ils m'apprennent à développer des qualités, comme la patience, la maîtrise et la capacité d'adaptation.

Au quotidien, comment travaillez-vous avec les membres de l'équipe éducative ?

La communication avec tous les membres de l'équipe éducative est essentielle. Elle se fait assez facilement, les professeurs étant attentifs au travail et au comportement de l'élève ainsi qu'aux remarques que je leur transmets. Certains professeurs n'hésitent pas à me parler du cours qu'ils ont prévu de donner pour que les difficultés puissent être anticipées. De plus, l'enseignante référente est toujours disponible pour discuter, ce qui me paraît primordial pour que je m'adapte au mieux aux situations qui se présentent.

Comment êtes-vous devenue auxiliaire de vie scolaire ?

Tout d'abord, je me suis inscrite sur le site du rectorat et j'ai adressé une lettre de motivation à l'inspecteur d'académie pour compléter ma candidature. Suite à un entretien avec la coordinatrice AVS et un autre membre de l'équipe de la circonscription, ma candidature a été retenue et c'est ainsi que je suis devenue auxiliaire de vie scolaire individuelle au collège Jean-Marc Laurent à Amiens.

3. La journée internationale du handicap : une mobilisation pour faire changer les regards

SENSIBILISER AU HANDICAP DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Depuis 1992, à l'initiative de l'ONU, la journée internationale des personnes handicapées est célébrée **chaque année le 3 décembre**. Elle vise à mieux faire connaître les situations de handicap.

Parce que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap implique de changer notre regard collectif sur le handicap à l'École, le ministère organise, pour la 2e année consécutive, **une journée de sensibilisation au handicap** qui aura lieu le 3 décembre 2012 **dans tous les établissements scolaires**.

Le thème retenu cette année est le suivant : **Culture accessible, culture pour tous**.

L'idée est de considérer l'art en tant que moyen d'expression du handicap et de faire en sorte que les sorties culturelles proposées dans les établissements scolaires soient accessibles à tous les élèves.

Cette journée est organisée en lien avec le monde associatif et le secteur médico-social.

UN OBJECTIF AMBITIEUX

Programmée dans tous les établissements scolaires, cette journée est l'occasion de mieux faire connaître la question du handicap, d'instaurer le dialogue parmi les élèves et les équipes éducatives, de susciter l'intérêt et d'accompagner la prise de conscience des enjeux de la scolarisation des jeunes en situation de handicap. Pour ce faire, la mobilisation des inspecteurs de l'éducation nationale et des chefs d'établissements est nécessaire.

C'est pourquoi, un travail a été engagé en partenariat avec de grandes associations et nos partenaires afin d'impulser et d'accompagner les initiatives sur le terrain, dans les établissements scolaires.

Les objectifs de cette journée sont doubles :

- d'une part, il s'agit de fédérer les élèves et les enseignants autour du handicap, pour ouvrir le dialogue autour de toutes les formes de handicap et d'aider les participants à accepter les différences en renforçant la qualité de l'accueil en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap :
- d'autre part, il s'agit de mettre un vrai coup de projecteur sur le travail quotidien de proximité réalisé en termes de scolarisation des élèves pour changer notre regard sur le handicap

CHANGER LES REGARDS AU QUOTIDIEN : DES OUTILS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS POUR LES ENSEIGNANTS

Les enseignants disposent d'outils pédagogiques pour aborder avec leurs élèves la question du handicap. À l'occasion de la journée de mobilisation du 3 décembre, un nouvel outil est mis à la disposition des enseignants qui le souhaitent : la série Vinz et Lou et le handicap.

VINZ ET LOU,
UN EXEMPLE DE PARTENARIAT DYNAMIQUE



UN PROGRAMME MULTIMÉDIA ACCESSIBLE POUR
SENSIBILISER LES 7-12 ANS À LA DIFFÉRENCE

S'adressant à tous les enfants à un âge où « être comme les autres » est important, le programme Vinz et Lou et le handicap privilégie l'angle de l'inclusion et de l'accessibilité. Il interroge certains stéréotypes et invite à changer de regard sur le handicap.

À travers une série de dessins animés et d'activités interactives, le programme Vinz et Lou et le handicap :

- vise à sensibiliser TOUS les enfants aux enjeux de l'inclusion ;
- accompagne les parents et les professeurs dans leur rôle éducatifs;
- propose un outil qui permet l'accessibilité des contenus à tous.

Le ton décalé de la série permet d'aborder de façon directe et sans dramatisation la vie quotidienne des enfants (et des adultes) en situation de handicap ainsi que leur place dans notre société.

UN PROGRAMME PÉDAGOGIQUE COMPLET ET « E-ACCESSIBLE »

- Six dessins animés courts abordent diverses problématiques liées au handicap. Faciles d'accès et de compréhension, ils agissent comme déclencheur de parole.
- Deux quizz interactifs et un jeu sur la mobilité viennent en complément pour approfondir les problématiques soulevées.
- Des fiches d'accompagnement guident les médiateurs éducatifs dans la préparation d'ateliers.

Grâce à un [player e-accessible](#), tous les dessins animés sont disponibles avec des versions langue des signes française (LSF), langage parlé complété (LPC), sous-titres et audiodescription. La taille des caractères, le volume du son et les contrastes sont également paramétrables.

Diffusion gratuite sur le site handicap.vinzelou.net et sur le site éducatif de France Télévision

PARTENAIRES

« Vinz et Lou et le handicap » a été réalisé avec le soutien du ministère de l'éducation nationale.

Une coproduction Tralalere / France Télévision Éducation avec la participation de la MAE Solidarité et du Fonds handicap et société d'intégrance.

4. Les associations partenaires du ministère de l'éducation nationale

À l'occasion de la Journée mondiale des personnes handicapées du 3 décembre 2012, l'éducation nationale se mobilise aux côtés de grandes associations et de ses partenaires pour impulser et relayer des actions de sensibilisation dans les écoles et les établissements scolaires. Pour assurer l'animation de cette journée, les équipes éducatives des écoles, collèges et lycées peuvent utiliser des ressources en ligne, vidéos ou textes, pour des séances dédiées. Elles peuvent aussi organiser des sorties pédagogiques, pour faire découvrir aux élèves comment se vit le handicap, notamment dans le monde du travail.

- Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)
<http://www.apajh.org>
- Association des paralysés de France (APF)
<http://www.apf.asso.fr>
- Centre national de ressources pour l'accessibilité culturelle et de loisirs (CEMAFORRE)
www.cemaforre.asso.fr/journee_mondiale_du_handicap.php
- Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées et fragiles (FEGAPEI)
<http://www.fegapei.fr/>
- Fédération française des dys (FFdys)
<http://www.ffdys.com/a-la-une/actualites/jiph-3-decembre.htm>
- Fédération générale des pupilles de l'enseignement public (FG PEP)
http://www.lespep.org/ewb_pages/a/actualites-5634.php
- Fédération nationale pour l'insertion des personnes sourdes et personnes aveugles en France (FISAF)
<http://www.fisaf.asso.fr>
- Fédération française handisport (HANDISPORT)
<http://www.handisport.org/content/jeunes/sport-scolaire.php>
- Mutuelle assurance des instituteurs de France (MAIF)
maif.fr/handicap
- Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI)
<http://www.lecole-ensemble.org/>
- Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP)
<http://www.u-s-e-p.org/>



ministère
éducation
nationale



education.gouv.fr

En partenariat avec :



Contact presse :
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

Conception graphique : Délégation à la communication
© MEN/Philippe Devernay - Pictoretank /Joan Bardeletti, Xavier Schwebel,
Laurent Villeret, Joan Bardeletti, Sophie Brandstrom - Photo Alto/Laurence Mouton